



INSCRIPTION 2018/2019

DOSSIER ADHERENT INDIVIDUEL

Nom danseur :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphones des parents **obligatoires** :

Code Postal :

Ville :

Adresses e-mail des parents EN MAJUSCULES :

Je désire recevoir une attestation à fournir à mon employeur et prends note qu'une fois l'attestation délivrée, aucun remboursement ne sera possible. OUI NON

Merci d'indiquer les noms et les cours de chaque membres d'une même famille inscrit en danse:

COURS	PROFESSEUR	JOUR	DUREE	HORAIRES	PRIX	CHOIX
EVEIL 1- nés en 2014	PASCALINE	SAMEDI	0H45	10H30-11H15	100€/0H45/sem	<input type="checkbox"/>
EVEIL 2- nés en 2013	PASCALINE	SAMEDI	0H45	11H15-12H00		<input type="checkbox"/>
INITIATION 1- nés en 2012	VALENTIN	MERCREDI	1H	14H00-15H00	140€/1H/sem	<input type="checkbox"/>
INITIATION 2- nés en 2011	PASCALINE	LUNDI	1H	17H00-18H00		<input type="checkbox"/>
PREPARATOIRE 1- nés en 2010	PASCALINE	LUNDI	1H	18H00-19H00	190€/1H30/sem	<input type="checkbox"/>
PREPARATOIRE 2- nés en 2009	PASCALINE	VENDREDI	1H	17H00-18H00		<input type="checkbox"/>
ELEMENTAIRE 1- nés en 2007/2008	PASCALINE	VENDREDI	1H	18H00-19H00	240€/2H/sem	<input type="checkbox"/>
ELEMENTAIRE 2- nés en 2005/2006	PASCALINE	LUNDI	1H	19H00-20H00		<input type="checkbox"/>
INTERMEDIAIRE 1- nés en 2003/2004	VALENTIN	MERCREDI	1H	17H00-18H00	290€/2H30/sem	<input type="checkbox"/>
INTERMEDIAIRE 2- nés entre 1996 et 2002	VALENTIN	MERCREDI	1H	19H00-20H00		<input type="checkbox"/>
ADULTE	VALENTIN	MERCREDI	1H	21H00-22H00	340€/3H/sem	<input type="checkbox"/>
PERFECTIONNEMENT	PASCALINE	MARDI	1H30	20H00-21H30		<input type="checkbox"/>
AVANCE	PASCALINE	LUNDI	1H30	20H00-21H30	+10€ par adhérent non sainghinois	<input type="checkbox"/>
CLASSIQUE 1- nés en 2011/2012	PASCALINE	MARDI	1H	17H00-18H00		<input type="checkbox"/>
CLASSIQUE 2- nés en 2008/2009/2010	PASCALINE	MARDI	1H	18H00-19H00	-.....€	<input type="checkbox"/>
CLASSIQUE 3- nés avant 2007	PASCALINE	VENDREDI	1H	19H00-20H00		<input type="checkbox"/>
HIPHOP 1- nés en 2006/2007/2008/2009/2010	VALENTIN	MERCREDI	1H	13H00-14H00	TOTAL :	<input type="checkbox"/>
HIPHOP 2- nés en 2003/2004/2005 selon niveau	VALENTIN	MERCREDI	1H	15H00-16H00		<input type="checkbox"/>
HIPHOP 2+ - nés en 2003/2004/2005 selon niveau	VALENTIN	MERCREDI	1H	16H00-17H00		<input type="checkbox"/>
HIPHOP 3- nés avant 2002	VALENTIN	MERCREDI	1H	18H00-19H00		<input type="checkbox"/>
REMISES APPLICABLES AUX COURS CI-DESSUS : FAMILLE DE 2 PERS -20€ / FAMILLE DE 3 PERS -30€						
ZUMBA (+18 ans)	VALENTIN	MERCREDI	0H45	20H10-20H55*	90€/0H45/sem 100€/1H/sem 170€/2H/sem	<input type="checkbox"/>
PILATES+CARDIO-TRAINING	PASCALINE	LUNDI	1H	8H40-9H40		<input type="checkbox"/>
PILATES	PASCALINE	MARDI	1H	19H00-20H00		<input type="checkbox"/>
PILATES	PASCALINE	VENDREDI	1H	12H15-13H15		<input type="checkbox"/>
Le règlement de cette somme est effectué par :	Espèces <input type="checkbox"/>	TOTAL :			€
	Chèque <input type="checkbox"/>					
	6 chèques <input type="checkbox"/>					

*Lieu en attente

Pièces à joindre **Impérativement à l'inscription:**

- Certificat médical précisant le non contre-indication à la pratique de la Danse, Zumba, Pilates ou cardio-training **UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX INSCRITS 2018/2019**
- Règlement intérieur signé, lu et approuvé
- Autorisation parentale pour la photographie signée
- Copie d'attestation d'assurance civile

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

TENDANCES WEPPEES II SE LAISSE LA POSSIBILITE DE REFUSER L'ACCES AU COURS DE DANSE LE CAS ECHEANT.

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PHOTOGRAPHIE

L'association TenDances Weppes II possède un site internet www.tendancesweppes.com où sont diffusées les diverses manifestations organisées dans le cadre de son activité.

Nous vous invitons à remplir l'autorisation suivante pour que votre enfant puisse être pris en photos.

Toutefois, TenDances Weppes II ne peut pas être tenue responsable des photographies et films pris et diffusés sur d'autres sites, par les enfants eux-mêmes de façon illicite et à l'insu des autres adhérents. Ces personnes s'exposent dans ce cas aux sanctions prévues par le code civil – Art.9 par le code pénal – Art. 226-1,-2,-8 notamment sur le respect du droit à l'image.

Monsieur, Madame 

Parents de

Autorisent la prise de photos et la diffusion de films faits par TenDances Weppes II lors de manifestations.

OUI

NON

Signatures des parents

REGLEMENT INTERIEUR

Les danseurs doivent avoir **une tenue obligatoire**, adaptée à la pratique spécifique de chaque danse sous peine de refus de l'enfant :

- Cheveux attachés,
- Pantalon jazz, caleçon ou short et collants noirs, ballerines à semelles souples noires (pieds nus pour les Eveil) pour la Danse Moderne,
- Tenue confortable, basket pour le Hiphop,
- Justaucorps, collants et ballerines roses, cheveux attachés en chignon pour la Danse Classique.

Prévoir une petite bouteille d'eau à chaque cours.

Pour le bien des danseurs, le professeur se réserve le droit de changer un élève de cours afin de l'ajuster à son niveau.

La responsabilité de TenDances Weppes II ne peut être engagée en dehors des heures de cours, notamment lors des trajets.

En cas d'absence de votre enfant, la personne responsable du cours doit être prévenue par mail à tendancesweppes@gmail.com.

En cas d'absence injustifiée, TenDances Weppes II se réserve le droit de contacter les parents par le moyen de son choix.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires sauf avis contraire du professeur.

Le professeur se réserve le droit d'annuler exceptionnellement un cours pour raison médicale ou professionnelle, après avoir informé par mail ou affichage local, les adhérents.

En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale. En début d'année, **un cours d'essai est possible.**

Les enfants se doivent de respecter tant leur professeur que les règles de sécurité et le matériel de la salle sous peine d'exclusion. Il est interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours et dans la salle.

Les adhérents doivent respecter les horaires de début et de fin du cours.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours.

Vous êtes cependant priés de vous assurer de la présence du professeur avant de laisser votre enfant.

Lors du gala de fin d'année, pour des raisons évidentes de sécurité, aucun enfant ne sera rendu avant la fin de la représentation.

Toutes les informations relatives à la Danse seront affichées régulièrement à la salle et envoyées par e-mail.

A Sainghin, le

Signatures des parents, précédées de la mention « lu et approuvé » :

Signature de l'enfant :